

8.7 Représentation politique en Europe

Les femmes sont peu représentées politiquement au sein de l'Union européenne à 27 (UE). Seuls quatre pays membres ont à leur tête une femme chef d'État en janvier 2022 (la Grèce, le Danemark, la Slovaquie et la Suède). Le **Conseil européen** est présidé par un homme. En revanche, le **Parlement européen** est dirigé par une femme depuis janvier 2022. La Commission européenne est dirigée depuis décembre 2019 pour la première fois par une femme et parmi les 26 commissaires européens dont le mandat est en cours, 12 sont des femmes, soit la quasi-parité.

Pour la législature 2019-2024, le Parlement européen compte 705 sièges de députés européens ; ils sont répartis selon le nombre d'habitants de chaque État membre : 6 sièges pour le Luxembourg, Chypre ou Malte, jusqu'à 79 pour la France et 96 pour l'Allemagne. Au quatrième trimestre 2021, 39 % des députés européens sont des femmes, soit 2 points de plus qu'à l'issue du scrutin de 2014 ► **figure 1**. Les femmes représentent 49 % des élus français au Parlement européen en 2021, soit une quasi-parité (39 femmes sur 79 élus) ; en 2014, cette part était de 42 %. La Lettonie, le Luxembourg, la Slovaquie et le Danemark comptent autant de femmes que d'hommes députés européens. Les femmes sont majoritaires parmi les députés européens de Suède et de Finlande (57 %). À l'opposé, la part des femmes est en deçà de 20 % pour la Roumanie et nulle à Chypre. En Allemagne, 39 % des élus européens sont des femmes.

Dans les parlements nationaux, les femmes sont largement minoritaires : fin 2021, en moyenne dans l'UE, elles représentent 33 % des parlementaires ► **figure 2**. En France, ces proportions sont supérieures à la moyenne européenne : 42 % des députés et 35 % des sénateurs sont des femmes. Avec des taux de féminisation de leurs parlements respectifs de 46 % et 48 %, la Finlande et la Suède s'approchent le plus de la parité, à l'inverse de Malte (13 %), de la Hongrie (13 %) et de Chypre (14 %).

En moyenne dans l'UE, les femmes représentent 35 % des membres des conseils régionaux en 2021, et seulement 22 % des présidents de régions. Depuis 2004, la France et la Suède atteignent la quasi-parité parmi leurs conseillers régionaux, de même que l'Espagne en 2021, contrairement à la Hongrie, la Lettonie et la Slovaquie (moins de 15 %). Le Danemark compte proportionnellement le plus de présidentes de régions (60 %) ; en revanche, aucune femme ne préside de région portugaise.

À l'échelon municipal, les femmes sont aussi peu représentées : en 2021, dans l'ensemble de l'UE, elles représentent 34 % des membres de conseils municipaux. Comme au niveau régional, la part d'élues municipales est la plus élevée en Suède (43 %), en France (42 %) et en Espagne (41 %) ; elle est la plus faible en Roumanie, à Chypre et en Grèce (moins de 20 %). Dans tous les États membres, hormis les Pays-Bas, la Finlande et la Suède, la part de femmes maires est inférieure ou égale à 25 %. En France, elle est de 20 %.

► Définitions

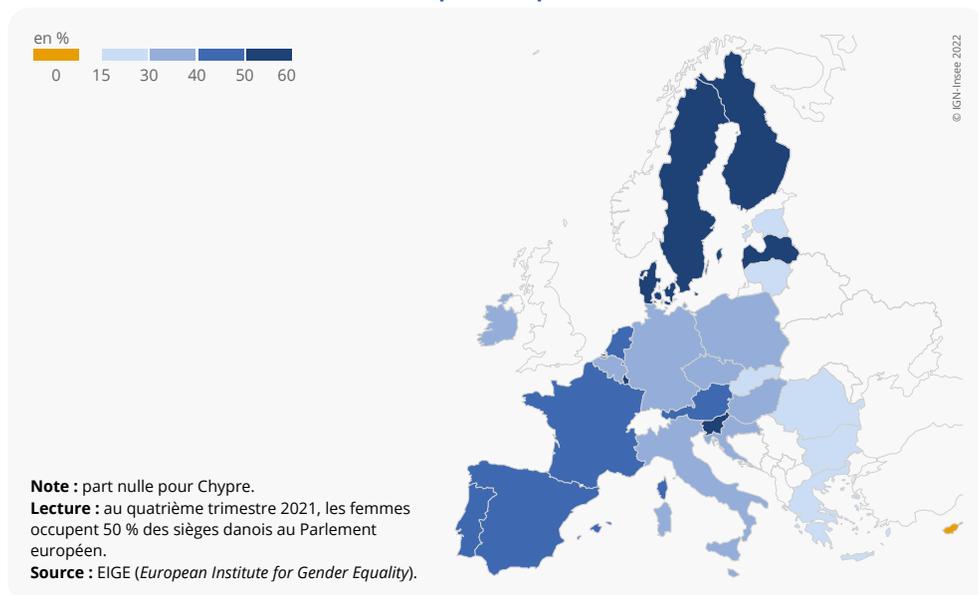
Le **Conseil européen** est une institution qui réunit les chefs d'État ou chefs de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne, sous la tutelle d'un président chargé de faciliter l'apparition d'un compromis. Le président du Conseil européen est élu à la majorité qualifiée pour un mandat de deux ans et demi renouvelable.

Depuis 1979, les citoyens de l'Union européenne élisent leurs représentants au **Parlement européen** au suffrage universel direct, pour cinq ans, suivant une procédure qui n'est pas uniforme mais qui satisfait à certaines règles communes. En France, depuis la loi du 11 avril 2003, le scrutin s'organise au sein de huit circonscriptions interrégionales (Nord-Ouest, Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Massif central-Centre, Île-de-France, Outre-Mer), qui se répartissent les sièges à pourvoir suivant leur population. Les députés français sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour. Les listes ayant recueilli moins de 5 % des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.

► Pour en savoir plus

« *Review of European and national election results - Update: addition following the withdrawal of the United Kingdom from the European Union* », Parlement européen, février 2020.

► 1. Part des femmes au Parlement européen au quatrième trimestre 2021



► 2. Part des femmes au sein des parlements nationaux, des conseils régionaux et municipaux

en %

	Parlements nationaux ¹		Conseils régionaux ²		Conseils municipaux ³	
	Chambre basse	Chambre haute	Présidentes	Membres	Maires ⁴	Membres
Allemagne	35	33	44	31	11	23
Autriche	40	45	44	35	10	25
Belgique	42	48	20	43	18	39
Bulgarie	25	///	///	///	14	27
Chypre	14	///	///	///	8	15
Croatie	32	///	19	30	11	31
Danemark	41	///	60	38	15	32
Espagne	43	38	24	48	22	41
Estonie	27	///	///	///	19	29
Finlande	46	///	26	45	39	40
France	42	35	33	49	20	42
Grèce	21	///	15	22	7	18
Hongrie	13	///	5	14	22	31
Irlande	23	40	///	///	16	26
Italie	36	35	14	23	15	32
Lettonie	28	///	20	12	7	30
Lituanie	28	///	///	///	8	30
Luxembourg	35	///	///	///	13	26
Malte	13	///	///	///	16	26
Pays-Bas	41	32	17	33	29	31
Pologne	28	24	38	27	12	30
Portugal	41	///	0	31	10	27
République tchèque	25	15	14	22	15	28
Roumanie	21	18	5	20	5	12
Slovaquie	21	///	13	14	25	26
Slovénie	28	10	///	///	10	32
Suède	48	///	38	48	32	43
UE	33	33	22	35	17	34

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1 Composition des parlements nationaux au quatrième trimestre 2021.

2 Conseils régionaux ou équivalents en 2021.

3 Conseils municipaux ou équivalents en 2021.

4 Maires ou équivalents.

Note : pour la France, la chambre basse correspond à l'Assemblée Nationale et la chambre haute au Sénat.

Lecture : en France, 33 % des présidentes de conseils régionaux sont des femmes.

Champ : Union européenne à 27 pays.

Source : EIGE (European Institute for Gender Equality).